

OCCR3 ? OFFICE CANTONAL DE LA CONSTRUCTION DU RHÔNE

L'OCCR3, créé en 2017, est chargé de réaliser le projet de 3^e correction du Rhône dans la cadre de la mission attribuée au canton par la loi sur l'aménagement des cours d'eau. Il s'agit d'assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du fleuve de manière durable. L'Office a pour but de développer les projets sectoriels de sécurisation, de les mettre à l'enquête et d'assurer leur exécution en maîtrisant la qualité, les coûts et les délais. Il le fait en profitant, en collaboration avec les autres services de l'Etat et les différents groupes d'intérêt, des opportunités offertes dans le domaine du paysage, de la mobilité, de l'économie, de l'énergie, des loisirs et de la détente.

www.vs.ch/web/pcr

www.regionvalaisromand.ch/entreprise/office-cantonal-construction-rhone-occr3-797.html